



# Bonne Année 2024

## Les Carrelets Charentais

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition



## N°72

### Janvier 2024

Sommaire

Assemblée Générale 2024

- Mot du Président
- Conseil d'Administration
- Réservation des repas
- Bulletin d'adhésion

#### Les statistiques 2023 du site carrelets-charentais.com

Exemple de janvier : 341 visiteurs, 399 visites, 1116 pages vues

- janvier :	- 50%	341-399-1116
- février :	- 1%	604-787-1459
- mars :	- 8%	753-1021-2237
- avril :	+ 5%	835-1033-1853
- mai :	+40%	1638-1986-3463
- juin :	+10%	1013-1346-2193
- juillet :	+20%	1176-1475-2800
- août :	- 30%	884-1163-2107
- sept. :	- 10%	669-858-1601
- oct. :	- 10%	599-832-1716
- nov. :	- 5%	563-771-1540
- déc. :	+ 10%	548-768-1393

- Total (+8%) : 9623 - 12439 - 23478

Les pages les plus visitées dans les derniers mois : les annonces et les vacances d'emplacements.

### Le mot du Président

Chers amis,

L'année 2023 a été « CLIMATIQUE » : sécheresse printanière, inondations automnales, chaleurs excessives, vent, séismes, le tout ayant fortement perturbé le milieu naturel qu'il soit terrestre ou marin. Vous avez-vous-même constaté les variations de comportement des poissons, certaines espèces venant coloniser des zones inhabituelles (congres) d'autres rejoignant des profondeurs plus fraîches.

Nos prélèvements déjà minimisés par l'application de normes de plus en plus restrictives (anguilles, bars) se sont souvent réduits à peau de chagrin : la zone de l'estran étant de moins en moins nourricière il va falloir s'habituer à la portion congrue.

Un nouvel écueil pointe à l'horizon, provoqué par notre administration de tutelle concernant la transmission de nos emplacements.

Depuis plusieurs années nous appliquons un protocole qui s'était affiné au fil des événements : constructions en bois, respect des dimensions pour les surfaces occupées, maillage des filets, taille des poissons, avec une utilisation "bourgeoise" des installations, ces notions figurant à l'AOT accordée à l'amodiatrice. Le but initial était certes d'assurer la sécurité de la zone mais avant tout de redonner à la Charente Maritime ce patrimoine marin détruit par plusieurs tempêtes.

La récompense de nos efforts fut la reconnaissance de nos installations au patrimoine culturel de la Charente-Maritime et l'inscription de notre mode de pêche au Patrimoine Culturel Immatériel en France, ce dont nous nous sentons honorés.

Depuis peu, la transmission de nos installations semble devoir obéir à des règles financières supplémentaires qui risquent d'entraver des procédures de cession qui relèvent pourtant du domaine privé.

J'aurai l'occasion de faire le point sur ce thème au cours de notre Assemblée Générale prévue le 20 avril au Château d'Oléron. J'espère à cette occasion ne pas avoir à déplorer une nouvelle espèce en voie d'extinction : LE PÊCHEUR AU CARRELET !

Quoi qu'il en soit soyez vigilants ...

Bonne Année 2024 à tous et Bonnes Pêches !

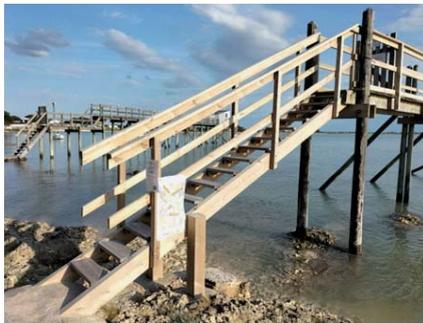
Patrick BELLOUARD

## Chronologie de l'Assemblée Générale 2024 samedi 20 avril 2024 - 9h - Citadelle du Château d'Oléron

- 8h : accueil des adhérents, café, émargement et adhésions.
- 9h : Ouverture de la séance par le Président qui accueille Michel PARENT, Maire du Château d'Oléron et lui donne la parole pour présenter sa ville (carrelets, parcours "nature", etc.)
- "Rapport moral" du Président
- "Rapport financier" du Trésorier (avec phase institutionnelle d'affectation du résultat et quitus donné au Trésorier pour sa gestion). Proposition de budget pour 2025.
- "Rapport d'activité" du Secrétaire.
- Parole aux invités et parole aux adhérents
- 12h30 : Apéritif.
- 13h : Déjeuner de clôture de l'Assemblée Générale.

## Journées du patrimoine 2023

Récents propriétaires d'un carrelet à Fouras nous l'avons ouvert à la visite lors des journées du patrimoine. Une démarche importante pour nous qui avons à cœur de préserver ces cabanes qui font partie de notre paysage côtier.



Une affiche au pied de l'escalier a permis à de nombreuses personnes, souvent de passage, de voir ce qui se « cache » dans la cabane et comment s'utilise ce grand filet.

De la curiosité mais aussi une quête vers l'information ont poussé le public à franchir l'escalier, parcourir la grande passerelle et découvrir un balcon sur la mer, une vue magnifique, un grand mat et le mécanisme pour relever le filet : tout ce qu'on ne peut pas voir quand on est sur le chemin.

La descente et la relève du filet impressionnent toujours. Le suspens « qu'est ce qu'il va y avoir au fond du filet ? » captive aussi bien les enfants que les adultes. Les gens ont posé beaucoup de questions sur la pratique de la pêche, les origines, la réglementation ainsi que sur notre utilisation personnelle. Ce fut un moment de partage agréable et une belle découverte pour le public, qui nous a souvent remercié.

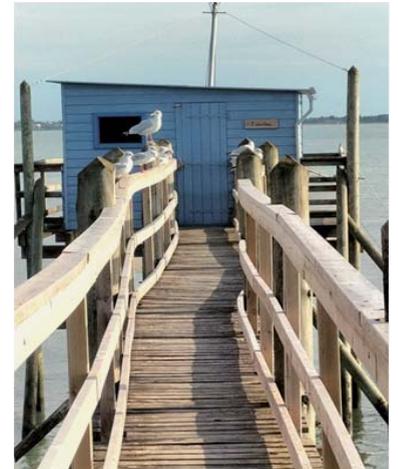
Pour l'anecdote : Certains se souviendront longtemps de leur visite le dimanche après midi lorsque l'orage a éclaté. D'un coup il y a eu beaucoup de pluie, plus aucune visibilité, et de l'eau qui s'engouffrait dans la cabane. Nous nous sommes donc « enfermés » à 4 couples dans la cabane de 8 m<sup>2</sup> en attendant une accalmie. Une fin des visites plus tôt que prévu en raison d'une météo défavorable.

En ce qui nous concerne, malgré la raréfaction du poisson, notre ponton et sa cabane servent pour la pêche, mais aussi comme lieu de repos et de contemplation.

Sur les 2 jours, c'est une centaine de personnes qui ont pu voir de plus près un de ces carrelets qui rythment le littoral charentais.

Fouras, le 19/09/2023, Patricia et Dominique

**Crédit photos : Patricia GUISERIX & Dominique BLOND**



Il semblerait que les mouettes aussi attendent la visite ...

## Repas de clôture de l'Assemblée Générale

**Le Conseil d'Administration souhaite vivement que nous participions nombreux** à ce moment amical et social pendant lequel, au-delà du traditionnel plaisir de "partager le repas" et sans formalisme particulier, tous les échanges sont possibles.

C'est dans cette ambiance détendue que la parole se libère, que se partagent le mieux les expériences et que naissent les projets de rencontres, d'entre-aide et de solidarité.



Maquette ponton : Dominique BLOND



«Pêcheries» de la Côte de Jade

## RÉSERVATION DES REPAS

Mme / M. .... réserve :

Menu "Terre" - Nombre : ..... x 30,00 = ..... Euros

Menu "Mer" - Nombre : ..... x 30,00 = ..... Euros

Envoyer les réservations à Colette BELLOUARD

16 rue de la Résistance, Sérigny - 17230 ANDILLY

avec un chèque à l'ordre de "Les Carrelets Charentais" avant le 1er avril 2024

*Apéritif offert par Les Carrelets Charentais*

### Menu Mer

*Tartare de truite de mer mariné et ses œufs de truite, ses croutons*

*Filet de bar sauce homardine*

*Garniture de saison*

*Le papillon tout chocolat crème cappuccino*

### Menu Terre

*Bocal de foie gras mi-cuit fnger de pain épice et son chutney*

*Suprême de pintade crème à la morille et vin jaune*

*Garniture de saison*

*Le papillon tout chocolat crème cappuccino*

*Eau plate et/ou gazeuse*

*Vin Blanc Tarami du Pays d'Oc*

*Vin rouge Château La Coudrée (Côtes de Bourg Nodoz)*

*café ou thé.*

*Réservation des repas ci-contre*

*Menu proposé par Olivier LÉLONG*

*Presta' LÉLONG*



« Les Carrelets Charentais » (ADDPLMT)  
n'existe que par l'adhésion de ses membres.



Le cout annuel de l'adhésion est de **20 €**. Pour nous rejoindre, remplissez le formulaire ci-dessous

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

**Type de pêche pratiquée :**

- pêche à pieds,  pêche au carrelet en bateau.  pêche au carrelet à pied,
- pêche au carrelet sur ponton.

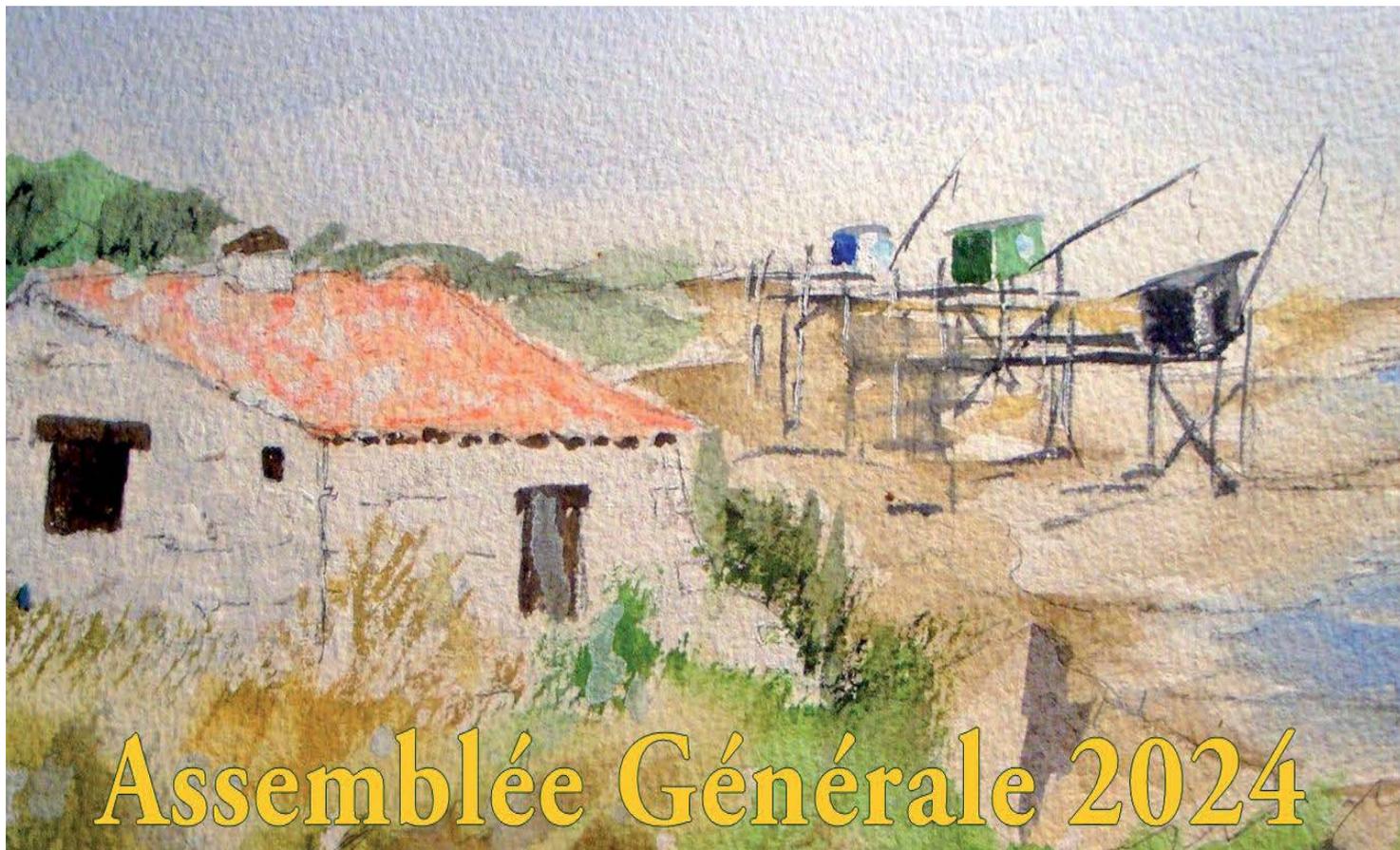
N° de l'AOT : ....., Lieu-dit (situation) : .....,

Coordonnées GPS dd : \_\_\_\_\_

Le timbre vous sera envoyé dès réception de cette fiche accompagnée du chèque libellé à l'ordre de l'ADDPLMT au secrétariat:

**Mme Colette BELLOUARD, 16 rue de la Résistance – Sérigny - 17230 ANDILLY**

**(SVP, afin de réduire le temps passé à l'enregistrement des nouvelles adhésions, soyez assez aimable de bien vouloir effectuer ce renouvellement par courrier avant l'AG.)**



**Assemblée Générale 2024**